



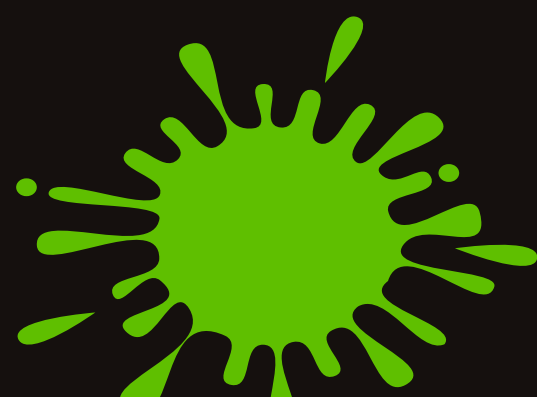
STAGE AVENTURE - 3 JOURS

LES 5.6 ET 7 JUILLET 2023

PAINTBALL 65€ TIR A L'ARC

COURSE D'ORIENTATION

RAFTING



STAGE AVENTURE

ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE



OCSPAC

Du Mercredi 5 Juillet au Vendredi 7 Juillet 2023

Objectif du stage: *Découvrir différentes activités liées à la pleine nature sur 3 jours en formule journée*

Pour les 11-16 ans - Collégiens

Coût du stage pour les 3 jours : 65 €uros

Prévoir :

Pique-nique, encas et goûter, tenue de sport et changes obligatoires, chaussures d'eau pour le rafting

Le transport est assuré comme pour les tickets sports. Il y a un ramassage le matin et une dépose le soir de vos enfants dans les communes du pays d'Aubigné

Planning : (Modifiable en fonction de la météo)

Mercredi 5 :

Base de cesson

Matin :
Course
d'orientation

AM :
Rafting

Jeudi 6 :

Saint Aubin

Tir à l'arc

Défis sportifs

Jeux de précisions

Vendredi 7:

Louvigné du désert

Matin :
Jeux en forêt

AM :
Paintball

STAGE AVENTURE

ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE



Nom:

Prénom:

Date de naissance:

Adresse :

Code postal:

Ville:

Téléphone 1:

Téléphone 2:

Email:

Je soussignée M/Mme.....

inscrit ma fille/mon fils au stage aventure

Signature :

Mode d'emploi:

1/ Réserver au 06 83 11 37 85 du lundi au vendredi

2/ Renvoyer le bulletin d'inscription avec le règlement par chèque à :

**OCSPAC - BP 25054 - 35250 Saint Aubin d'Aubigné ou le déposer directement dans
la boîte aux lettres au niveau de La Poste**

3/ Les inscriptions ne seront validées qu'après réception du paiement

Besoin d'informations ? ocspac@gmail.com ou téléphoner à Clovis au 06 83 11 37 85

STAGE AVENTURE

ACTIVITES SPORTIVES DE PLEINE NATURE



Inscriptions

L'inscription est réputée acquise lorsque le règlement a été réceptionné au siège de l'OCSPAC. Les absences donneront lieu à un remboursement uniquement sur présentation d'un certificat médical.

L'OCSPAC se réserve le droit d'annuler ou de modifier les activités en cas d'événement exceptionnel.

Prise en charge et absence

L'enfant est sous la responsabilité des animateurs à compter de l'horaire de début de journée et de fin. En conséquence, aucune sortie libre n'est possible pendant l'activité.

Toute absence injustifiée, disparition ou fugue reconnue sera signalée à la gendarmerie ou aux forces de police dans l'heure qui suit son constat.

Droit à l'image

Sauf avis contraire de votre part, les enfants sont susceptibles d'être photographiés, à but non commercial, dans le cadre des animations

Discipline et sanctions

Une tenue décente et adaptée (tenue de sport), un langage et un comportement correct sont exigés en toutes circonstances.

Le tabac, l'alcool, les drogues sont strictement interdits.

Les dégradations des matériels ou équipements mis à disposition seront facturées aux responsables légaux.

En cas de non-respect du règlement, l'OCSPAC pourra appliquer des sanctions d'exclusion temporaire ou définitive et engager des poursuites si nécessaire.

Responsabilité, assurances et autorisations

L'inscription et le paiement de l'activité impliquent de fait pour le responsable légal pendant toute la durée de l'activité :

Le transfert de l'autorité et de la responsabilité à l'animateur.

La souscription d'une assurance responsabilité civile (habitation, scolaire...).

L'aptitude physique et médicale de l'enfant pour l'activité concernée.

La délégation à l'animateur de prendre toute mesure conservatoire ou d'urgence y compris hospitalisation dans l'intérêt de l'enfant.

